

**AVIS D'ADJUDICATION PARTICULIERE
POUR LA VENTE DE LAIT ECREME EN POUDRE DE STOCK PUBLIC
SANS DESTINATION OBLIGATOIRE
REGLEMENTS (UE) N° 1272/2009 ET (UE) 447/2010**

**ADJUDICATION N°12
DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : 14 DECEMBRE 2010 (11 Heures)**

Le règlement (UE) n° 447/2010 du 21 mai 2010, précise que le lait écrémé en poudre d'intervention peut être vendu par adjudication sans destination obligatoire, selon les modalités prévues - sauf dérogation - par le titre III du règlement (CE) n° 1272/2009, s'il est entré en stock avant le 1^{er} mai 2009.

POUR L'ADJUDICATION N° 12 DU 14/12/2010 PLUS AUCUNE QUANTITE N'EST DISPONIBLE POUR LA VENTE COMPTE TENU DES RESERVATIONS FAITES AU TITRE DU PROGRAMME DES PLUS DEMUNIS POUR 2011 - REGLT (UE) 945/2010 du 21/10/2010.

Pour toute information complémentaire, il convient de s'adresser à l'unité « Intervention et Stockage Privé » :
Fax : 01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : offres.intervention@franceagrimer.fr

Les opérateurs intéressés peuvent demander à examiner, à leurs frais, avant le dépôt d'une offre, des échantillons de la marchandise mise en vente.

Toute demande doit être adressée à FranceAgriMer, unité « Intervention et Stockage Privé » - Fax :
01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : offres.intervention@franceagrimer.fr.